

LE HANDICAP, TOUS CONCERNÉS



GUIDE DE SENSIBILISATION



Saviez-vous qu'il existe de **nombreuses formes de handicap** dont certains sont invisibles ? Que seules 15% des personnes en situation de Handicap (PSH) le sont depuis la naissance ?

Que ce soit dans notre vie professionnelle ou personnelle, **nous sommes tous concernés par le Handicap**. Tous les handicaps ne nécessitent pas la même prise en charge et ce **guide** est là pour vous guider.

Il s'adresse à toute personne pouvant entrer en relation avec une PSH : formateur, collaborateur RP2F, référent handicap, service RH, ...

Son objectif est de :

- **vous sensibiliser aux différentes situations de handicap**
- **vous informer sur les aides, les mesures d'accompagnement et les compensations existantes pour les PSH.**

Bonne lecture !

Abréviations utilisées dans ce guide :

- *ASH : apprenant en situation de handicap*
- *CFA : centre de formation d'apprentis*
- *OF : organisme de formation*
- *PSH : personne en situation de handicap*
- *RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé*

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Quand on pense handicap, on pense souvent aux problèmes de mobilité, à la surdité ou à la cécité...

Saviez-vous que les maux de dos (Troubles Musculo-Squelettiques), le diabète, la dyslexie, la dépression, le cancer et bien d'autres pathologies encore peuvent être considérées comme des handicaps ? Et qu'une reconnaissance RQTH permet un aménagement du poste de travail ?

En outre, le handicap survient quand une personne, dont certaines de ses capacités sont altérées, se retrouve dans un environnement inadapté qui la limite dans ses activités.

Le handicap moteur

Il peut toucher un membre ou l'ensemble du corps. Il peut engendrer un empêchement dans les déplacements, dans la saisie d'objets et parfois dans la parole.

Le handicap cognitif

Il est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives : troubles de l'attention, de la mémoire, de l'adaptation au changement, du langage.

Le handicap psychique

Durable ou épisodique, il est la conséquence d'une maladie d'origine psychique qui peut entraîner des difficultés à s'adapter à la vie en société.

Le handicap sensoriel

Il touche l'ensemble des sens. Parmi les plus répandus

- le handicap visuel : du trouble visuel à la cécité,
- le handicap auditif : de la difficulté à percevoir des sons à la surdité.
-

Le handicap mental

Il est la conséquence d'une déficience intellectuelle.

Les maladies invalidantes

Elles restreignent l'activité en termes de mobilité, quantité de travail à fournir, durée ou intensité (diabète, cancers, maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires, maladies digestives...).



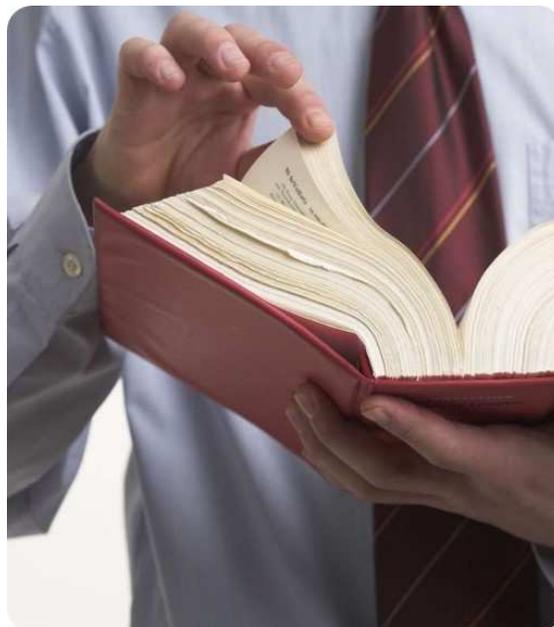
QUELLES SONT LES OBLIGATIONS LÉGALES ?

La Constitution française repose sur des principes d'égalité de droits et de chances. Différentes lois précisent les attendus et obligations pour les organismes formation afin d'y répondre.

Nous avons ainsi tous le devoir de développer l'accessibilité « pour tous » et de faire bénéficier les PSH et nos ASH d'un droit à la compensation de leur handicap.

- **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »
- **Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDIPH)**, signée en 2007 et ratifiée par la France en 2010, « Reconnaissant que la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »

Tout refus d'aménagement « **raisonnable** » constitue une forme de discrimination.



ET POUR LES ORGANISMES DE FORMATION ?

(1/2)

- **Décret n°2006-26** du 9 janvier 2006, relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant. Il définit les principes de non-discrimination et d'accessibilité à la formation. Il indique que les OF doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant » en adaptant les formations dispensées. Il indique les différents axes sur lesquels les OF doivent intervenir pour favoriser l'accès des personnes en formation professionnelle :
 - Proposer un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation
 - Mettre en œuvre des adaptations individuelles ou collectives
 - Rendre accessible les supports de cours et le matériel pédagogique
 - Recourir aux technologies de l'information et de la communication
 - Se baser sur les informations fournies par la PSH, en les complétant par celles fournies par différents acteurs : organismes de placement spécialisés qui accompagnent la PSH dans son parcours d'accès à l'emploi, commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées...
 - Aménager les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences



ET POUR LES ORGANISMES DE FORMATION ? (2/2)

- **Décret n°2006-555** du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité généralisée aux personnes handicapées et deux arrêtés du même jour. Ils prévoient que les caractéristiques techniques lors de la construction et l'aménagement des bâtiments doivent permettre à toutes les personnes, quel que soit leur handicap d'exercer des actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.
- Depuis le 1er janvier 2019, tous les CFA doivent nommer un référent handicap.
- A compter du 1er janvier 2022, tous les organismes de formation souhaitant bénéficier de fonds publics devront bénéficier de la certification Qualiopi.



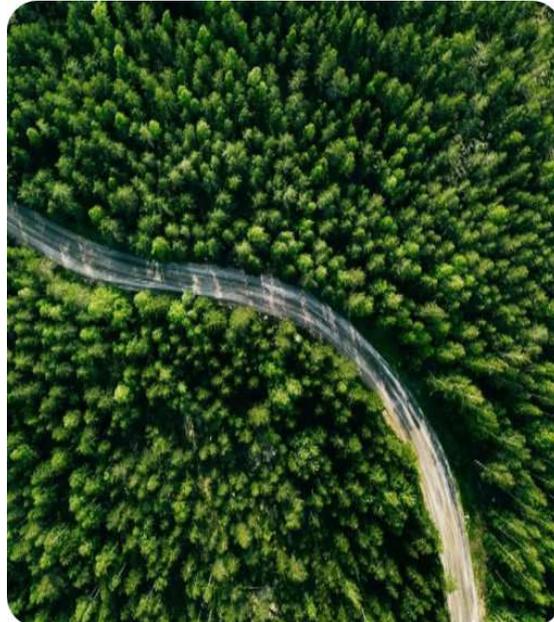
COMMENT PRENDRE EN CHARGE LA DEMANDE D'UNE PSH ? (1/2)

- **Accueil de la PSH**

Il est conseillé de demander l'existence d'une RQTH (sur le formulaire d'inscription par exemple) pour anticiper et pousser plus loin les investigations. Notez que les personnes sont libres de déclarer ou pas l'existence de cette reconnaissance, des craintes pouvant expliquer le fait qu'elles préfèrent ne pas le mentionner. Tout élément de réassurance et d'information sur l'existence d'un correspondant handicap, l'engagement sur l'accueil des PSH constituent des facteurs favorisant l'expression des PSH. Vous pouvez aussi repérer des personnes non reconnues ou qui ne se sont pas déclarées comme telles mais qui vont connaître des difficultés en cours de formation. Il est important dans ces cas de proposer un échange avec le correspondant handicap afin qu'il puisse sensibiliser la PSH à l'intérêt de réaliser une démarche de reconnaissance.

- **Définition des besoins** (matériels, pédagogiques, humains, etc.)

Idéalement, ce repérage s'effectue en amont via des échanges avec un référent de parcours, l'exploration du parcours antérieur (histoire scolaire, ruptures de parcours...) ou en cours de parcours : résultats aux tests, difficultés repérées...



COMMENT PRENDRE EN CHARGE LA DEMANDE D'UNE PSH ? (2/2)

- **Validation de l'adéquation** avec la formation choisie
L'évaluation d'une situation de handicap repose sur l'analyse croisée entre un environnement de formation (contexte, attendus, contenus, rythmes...) et une personne dont certaines capacités sont altérées.
Il s'agit ici d'identifier les compétences à associer pour mener à bien cette analyse : expertise de l'OF/CFA, du référent de parcours, de la personne ou de son entourage, d'un acteur spécialisé sur le champ du handicap concerné.
- **Définition des aménagements et compensations** nécessaires. Cette étape est organisée par le correspondant handicap. Elle permet de poser l'ensemble des attendus, temps clés... du parcours de l'ASH et d'identifier des possibles.
- **Information aux personnels concernés** (accueil, équipe pédagogique, employeur, etc.) et prise de contact avec le réseau de partenaires si nécessaire.
- **Mise en œuvre des aménagements et compensations.** Le référent handicap veillera à identifier précisément les types d'adaptations proposées, la/les personnes référentes pour la mise en œuvre de chaque adaptation.
- **Validation des actions et/ou compensations** mises en œuvre
- **Suivi personnalisé**



COMMENT SE COMPORTEUR FACE À UNE PSH ?



EN CAS DE DÉFICIENCE SENSORIELLE

Leurs principales difficultés :

- La communication orale.
- L'accès aux informations sonores.
- Le manque d'informations écrites.

Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Choisissez un endroit calme, sans brouhaha.
- Assurez-vous régulièrement que votre interlocuteur vous ait bien compris et, si ce n'est pas le cas, recourez à l'écrit.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les informations écrites



EN CAS DE DÉFICIENCE VISUELLE

Leurs principales difficultés :

- Le repérage des lieux et des entrées.
- Les déplacements et l'identification des obstacles.
- L'usage de l'écriture et de la lecture.

Comment les pallier ?

- Parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- Pour se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne sur l'environnement, en décrivant précisément l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette ...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Pour signer des documents, placez la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.

- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

COMMENT SE COMPORTEUR FACE À UNE PSH ?



EN CAS DE DÉFICIENCE COGNITIVE

Leurs principales difficultés :

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores.
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.
- Le repérage dans le temps et l'espace.
- L'utilisation des appareils et automates

Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Proposez d'accompagner la personne si elle semble perdue.



EN CAS DE DÉFICIENCE PSYCHIQUE

Leurs principales difficultés :

- Un stress important ;
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- La communication.

Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

A LIRE, VOIR OU ÉCOUTER, POUR ALLER PLUS LOIN...

TÉMOIGNAGES

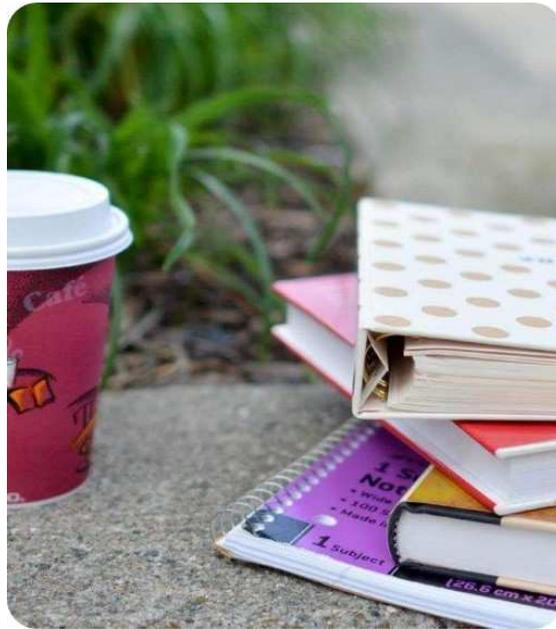
- Apprentissage et personnes en situation de handicap - Ministère des solidarités - <https://www.youtube.com/watch?v=JzMnRAZSMrY>
 - Charles, élève en primaire - Mon parcours handicap - <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/temoignages/le-temoignage-de-charles-eleve-en-primaire>
 - Nathalie Dross, parent d'un jeune en ESAT - Mon parcours handicap - <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/temoignages/le-temoignage-de-nathalie-dross-parent-dun-jeune-enesat>
-
- Vidéo portrait d'Anita Erdmann - Agefiph - <https://www.agefiph.fr/temoignages/video-portrait-danita-erdmann>



A LIRE, VOIR OU ÉCOUTER, POUR ALLER PLUS LOIN...

FILM

- De rouille et d'os - Jacques Audiard - 2012 - https://fr.wikipedia.org/wiki/De_rouille_et_d%27os
- Forrest Gump - Robert Zemeckis - 1994 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Forrest_Gump
- Intouchables - Olivier Nakache et Eric Tolédano - 2011 - [https://fr.wikipedia.org/wiki/Intouchables_\(film\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Intouchables_(film))
- La famille Bélier - Eric Lartigau - 2014 https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Famille_B%C3%A9lier
- Le discours d'un roi - Tom Hooper - 2010 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Discours_d%27un_roi
- Patients - Grand Corps Malade et Mehdi Idir - 2017 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Patients_\(film\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Patients_(film))
- Rain Man - Barry Levison - 1988 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Rain_Man
- Tout le monde debout - Franck Dubosc - 2018 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Tout_le_monde_debout
- Wonder - Stephen Chbosky - 2017 - [https://fr.wikipedia.org/wiki/Wonder_\(film\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Wonder_(film))



SOURCES

- Plaquette web Bien accueillir les personnes handicapées - Ministère de la transition écologique et solidaire / Ministère de la cohésion et des territoires.
- Grille d'appui à l'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap
– AGEFIPH
- Référente/Référent handicap en CFA - Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées -
https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/31664_dicom_fiches_handicap_fiche_2_-_re_ferente_handicap_en_cfa.pdf
- Ressources handicap - Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH 75) - <https://handicap.paris.fr/ressources/>



LE HANDICAP, TOUS CONCERNÉS



**BON
ACCOMPAGNEMENT !**